



MAIRIE
Chef-Lieu – 13 rue du Chatelet
73700 LES CHAPELLES

PROCES-VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 JUIN 2024

Le 14 juin 2024 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Les Chapelles (Savoie), dûment convoqué le 10 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 10 - Quorum atteint

Présents : ANXIONNAZ Anne-Marie – BERGER-SABBATEL Jean-Claude – BERTHIER Béatrice – BOIREAU Yann – GUICHARD Nicolas – LIGEON Marie-Cécile – MILLERET Liliane – SONDAZ Elodie – VERNON Nicolas – VEROLLET Cédric

Excusés : ANXIONNAZ Vincent – PELLECUER Paul

Absents : FRAMMOLINI Julie – THOMAT Stéphane

Mme SONDAZ Elodie est désignée conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

L'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose « qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau ».

La Présidence est donc assurée par M. BERGER-SABBATEL Jean-Claude, 1^{er} adjoint.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal
- Rapport 2023 Véolia
- Bâtiment scolaire
 - Avenant n°3
 - Permis de construire
 - Subvention du Département
 - Création d'une commission d'attribution des travaux
- MAM : demande de subvention
- Modification simplifiée n°2
- Titres restaurants
- Communication des demandes d'urbanisme
- Questions et communications diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. BERGER-SABBATEL Jean-Claude

Aucune observation n'étant formulée quant à la rédaction du procès-verbal du 23 mai 2024 ; il est arrêté par tous les membres présents.

RAPPORT 2023 VEOLIA

Rapporteur : M. BERGER-SABBATEL Jean-Claude

Délibération n°2024-27

Les élus ont pris connaissance du document joint à la convocation et en prennent acte. Le document est consultable en mairie.

BÂTIMENT SCOLAIRE

Rapporteur : Mme SONDAZ Elodie

AVENANT N°3

Délibération n°2024-28

Conformément à l'article 5.4 de l'acte d'engagement, le montant forfaitaire de la rémunération du maître d'œuvre est provisoire. Cette rémunération est arrêtée par voie d'avenant au plus tard au moment de l'engagement sur le coût des travaux. Ainsi, à l'issue de la phase « Avant-projet définitif (APD) » il convient de fixer le coût prévisionnel des travaux avant le lancement de la phase projet.

Le montant affiché lors de la publication du marché était de 900 000 € HT. L'APD a été validé avec un coût prévisionnel fixé à 1 113 260 € HT (options incluses).

Cette évolution est la conséquence :

- Des choix techniques de la maîtrise d'ouvrage, en particulier sur l'équipement de la cuisine, voulue comme une cuisine de production sur place. Ce choix technique représente à lui seul, la moitié de l'augmentation du coût estimé du projet, du fait des conséquences techniques importantes sur les lots fluides, énergie et cuisine ;
- De l'évolution à la hausse du coût des matériaux, par rapport au mois de l'estimation prévisionnelle du montant des travaux mentionnée à l'acte d'engagement, entraînant une augmentation importante du coût estimatif des travaux.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cet avenant.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Le permis de construire a été déposé à l'APTV pour instruction.

SUBVENTION DU DEPARTEMENT

Délibération n°2024-29

Suite au courrier du Département qui indique qu'en raison du grand nombre de dossiers en attente de financement, la commission permanente n'a pas été en mesure de retenir l'opération pour le bâtiment de restauration scolaire au titre du FDEC pour la programmation 2024.

Le Conseil municipal maintient cette demande pour la prochaine programmation 2025.

Pour : à l'unanimité

CREATION D'UNE COMMISSION D'ATTRIBUTION DES TRAVAUX

Délibération n°2024-30

Une commission d'attribution des travaux est créée afin de choisir les entreprises lors des appels d'offres. Cette commission est composée de : BERGER-SABBATEL Jean-Claude, BOIREAU Yann, GUICHARD Nicolas, SONDAZ Elodie, VEROLLET Cédric.

Pour : à l'unanimité

MAM : DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Mme SONDAZ Elodie

Délibération n°2024-31

Une demande de subvention auprès de la CAF va être déposée pour un montant de 98 400€ pour la rénovation de l'ancienne école de Montgirod afin d'accueillir une maison d'assistantes maternelles (MAM)

Pour : à l'unanimité

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2

Rapporteur : M. VEROLLET Cédric

Délibération n°2024-32

Une modification simplifiée du PLU doit être engagée pour d'une part, corriger une erreur matérielle à Montgirod entre le zonage et le PPRM et d'autre part, revoir l'emprise du zonage de l'OAP de Parchet.

Pour : à l'unanimité

TITRES RESTAURANT

Rapporteur : M. BERGER-SABBATEL Jean-Claude

Délibération n°2024-33

Suite à l'avis favorable du Comité social territorial rendu le 14 mai 2024, le Conseil municipal adhère au contrat-cadre de prestations d'action sociale « titres-restaurant » du Cdg73. La valeur faciale du titre-restaurant sera de 12,50€ avec une participation financière de l'employeur à hauteur de 6,25 € (50%).

Pour : à l'unanimité

COMMUNICATION DES DEMANDES D'URBANISME

Rapporteur : M. VEROLLET Cédric

Point sur les dossiers examinés en commission :

- DP HAUGUEL François à Montgirod pour l'aménagement d'un grenier en surface habitable
- DP KIEFER Patricia au Chef-Lieu pour la pose d'une fenêtre de toit

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

- Comme l'année dernière, dans le cadre du festival baroque du 07 août 2024, les repas des artistes seront pris en charge par la Commune, le reste des frais étant pris en charge par la CCHT. Une buvette, lors du bal qui suit le concert, sera tenue par l'association du Chatelet.
- Organisation des tours de rôle des prochaines élections législatives.
- La collectivité recherche des bénévoles pour le Tour de l'Avenir, le mercredi 21 août 2024 de 14h à 16h pour faire la circulation dans les villages. Merci d'appeler le secrétariat ou vous présenter en mairie.

Les Chapelles, le 25 juillet 2024.....

Le Maire-Adjoint,
Jean-Claude BERGER-SABBATEL



Secrétaire de séance
Elodie SONDAZ